

# Logements sociaux



Le terme de logement social fait référence à un programme de location qui propose des subventions basées sur le revenu aux personnes dans le besoin afin qu'elles puissent louer un logement.

Habitation TNO soutient les agents de services communautaires qui proposent ce programme en son nom en leur offrant des services financiers, administratifs, d'entretien, de construction et de réparation.

À l'heure actuelle, Habitation TNO exploite plus de 2 400 logements sociaux, lesquels sont administrés par des organismes locaux d'habitation dans 31 collectivités à l'échelle des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

## Comment le loyer est-il calculé?

Le barème des loyers d'Habitation TNO est conçu pour simplifier les processus, rendre les loyers plus prévisibles, promouvoir l'équité et appuyer l'autonomie.

Il est conçu pour alléger le coût de la vie aux TNO, réduire la dépendance envers les programmes gouvernementaux, encourager l'autonomie et la responsabilité personnelle, et contrer l'effet dissuasif parfois causé par le logement social dans la recherche d'emploi.

Le barème des loyers augmente l'uniformité des loyers pour les personnes de revenus variés dans les collectivités où le coût de la vie est similaire.

*Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de district d'Habitation TNO de votre région :*

Beaufort Delta (867) 678-8060

Nahendeh (867) 695-7700

Slave Nord (867) 767-9332 ext. 85481

Sahtu (867) 587-5100

Slave Sud (867) 874-7600

## Points essentiels

- Le loyer est calculé en fonction du revenu brut du ménage, selon la collectivité dans laquelle il réside.
- Les personnes âgées peuvent profiter d'une déduction appliquée à leur revenu pouvant représenter jusqu'à 1 000 \$ par mois.
- Aucun ménage ne paie moins de 70 \$ ou plus de 1 625 \$ de loyer par mois.
- Les personnes payant le loyer le moins cher versent environ 4 % de leurs revenus, soit bien en deçà des 30 % de la norme d'abordabilité. Le loyer le plus cher représente environ 19,5 % de leurs revenus.
- Ce barème réduit la variabilité des loyers en veillant à ce que de petites modifications apportées au revenu, comme celles dues à un emploi à court terme, à des indemnités journalières ou à d'autres paiements de nature temporaire, n'entraînent pas nécessairement un changement au loyer à payer.

*Cette fiche ne contient qu'une brève description du programme. Les renseignements sur les politiques et les procédures n'y figurent pas tous.*

# Barème des loyers des logements sociaux

Les tarifs de location par zone sont destinés à équilibrer le coût de la vie entre les différentes collectivités. Le montant du loyer est calculé en fonction du revenu brut du ménage, tel qu'il a été déclaré auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Revenu mensuel	Loyer mensuel		
	Zone A	Zone B	Zone C
1 667 \$ ou moins	80 \$	75 \$	70 \$
1 667 - 2 499 \$	160 \$	150 \$	140 \$
2 500 - 3 749 \$	365 \$	345 \$	325 \$
3 750 - 4 999 \$	610 \$	580 \$	555 \$
5 000 - 6 674 \$	890 \$	845 \$	790 \$
6 675 - 8 333 \$	1 295 \$	1 230 \$	1 155 \$
8 334 \$ ou plus	1 625 \$	1 545 \$	1 445 \$
	<b>Collectivités de la zone A</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Hay River</li><li>• Fort Simpson</li><li>• Fort Smith</li><li>• Inuvik</li><li>• Norman Wells</li><li>• Yellowknife</li></ul>	<b>Collectivités de la zone B</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Behchokò</li><li>• Dettah/N'dilq</li><li>• Enterprise</li><li>• Fort Liard</li><li>• Fort Resolution</li><li>• Fort Providence</li><li>• Gametì</li><li>• Jean Marie River</li><li>• Kakisa</li><li>• Kátł'odeeche</li><li>• Nahanni Butte</li><li>• Sambaa K'e</li><li>• Wekweètì</li><li>• Whatì</li><li>• Wrigley</li></ul>	<b>Collectivités de la zone C</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aklavik</li><li>• Colville Lake</li><li>• Déliné</li><li>• Fort Good Hope</li><li>• Fort McPherson</li><li>• Łutselk'e</li><li>• Paulatuk</li><li>• Sachs Harbour</li><li>• Tsiigehtchic</li><li>• Tulita</li><li>• Tuktoyaktuk</li><li>• Ulukhaktok</li></ul>